

## Dalloz Avocats, n° 5, mai 2017

---

Cette jeune revue mériterait d'être mieux connue des avocats car elle ne traite que des sujets en prise directe avec leur exercice professionnel.

Ce numéro comporte un dossier spécial sur la responsabilité civile de l'avocat. Les spécialistes, non sans raison, nous disent qu'un avocat normal doit recevoir, loin toutefois derrière les notaires, trois assignations en responsabilité civile professionnelle si sa carrière s'étend sur une quarantaine d'années.

Nous sommes auteur de la première contribution, **l'assurance obligatoire de l'avocat**. Après avoir rappelé les principes réglementaires qui s'imposent, on a dû s'employer à montrer comment, sans que la profession semble s'en pénétrer et s'en soucier, les professionnels de l'assurance règlent les sinistres dans des conditions qui donnent de l'avocat une image détestable. Dans des temps où, pour promouvoir l'acte d'avocat, la profession revendique sa capacité à rendre des comptes, dans un régime d'assurance obligatoire, il serait temps que cet aspect soit observé et traité par des remèdes appropriés.